Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie

ébauche

Annexe D
Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Octobre 2016

This document is available in English under the title *Additional Qualification Course Guideline, Business Studies — Accounting, Part II*, October 2016.

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle : Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie

1. Introduction

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle *: Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie* de l'annexe D fournit un cadre conceptuel (schéma nº 1) visant à aider tant les fournisseurs que les instructeurs à élaborer le cours et à en faciliter la prestation. La structure de la ligne directrice est conçue de façon à définir de manière fluide, holistique et intégrée les concepts clés liés à ce cours.

La ligne directrice du présent cours est fondée sur le cadre conceptuel suivant :

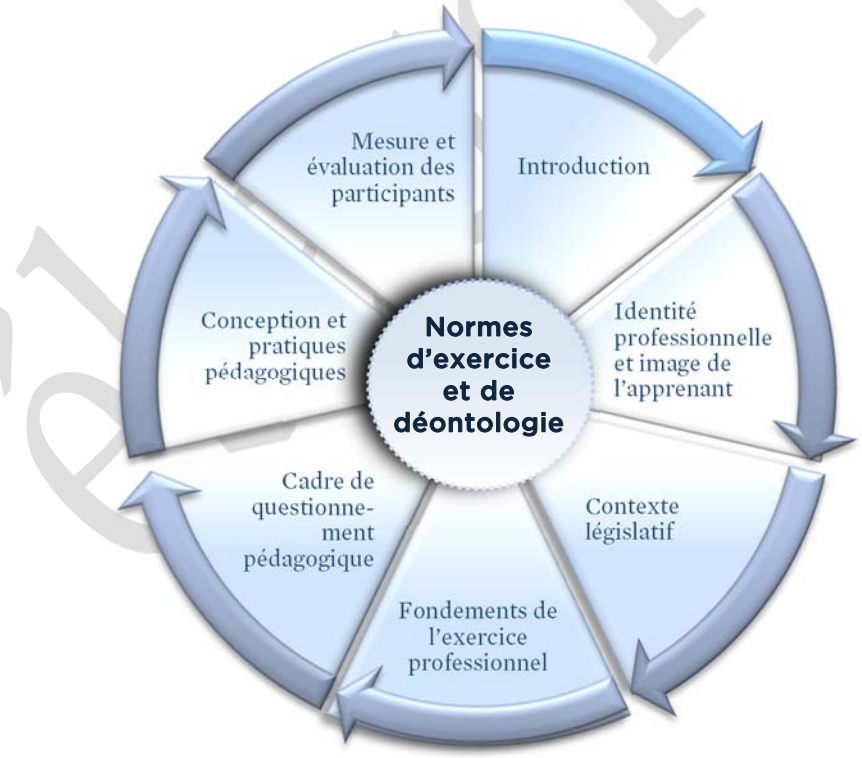

Schéma nº 1 : Cadre conceptuel

Les cours de l'annexe D menant à une qualification additionnelle de spécialiste en trois parties en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner sont conçus afin :

- d'explorer de façon critique et d'améliorer les pratiques professionnelles, les pédagogies critiques, les connaissances et les compétences, tel qu'énoncé dans le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 1re partie*
- de concevoir, de mettre en œuvre et de faciliter de façon critique un dialogue sur les occasions d'apprentissage qui incorporent les connaissances professionnelles, les compétences et les orientations pédagogiques, tel qu'énoncé dans le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie*
- d'améliorer de façon critique et collaborative l'efficacité professionnelle et les pratiques de leadership émancipateur ainsi que d'œuvrer à l'avancement des connaissances en favorisant des cultures de réflexion et de questionnement critiques, tel qu'énoncé dans le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, spécialiste*.

Le cours menant à la qualification additionnelle : *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie* utilise une approche critique et pédagogique pour explorer, de façon holistique et intégrée, les fondements théoriques, les théories de l'apprentissage, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, la conception et les pratiques pédagogiques, la mesure et l'évaluation, le milieu d'apprentissage, la recherche et les aspects éthiques dont il faut tenir compte dans l'enseignement et l'apprentissage à tous les cycles. Les participants renforcent ainsi leur efficacité professionnelle en approfondissant leurs connaissances, en améliorant leur jugement professionnel et en acquérant de nouvelles connaissances pour perfectionner leur pratique.

Mise en œuvre du cours menant à la qualification additionnelle

Les concepteurs, fournisseurs et instructeurs de cours utilisent le cadre conceptuel de la ligne directrice pour mettre en valeur les principaux concepts en fonction des contextes professionnels, des connaissances, des habiletés et de la compréhension des participantes et participants.

Adopter le modèle d'un milieu d'apprentissage positif qui reflète l'empathie, la diversité et l'équité est essentiel à la mise en œuvre holistique du présent cours, lequel soutient l'amélioration des connaissances professionnelles, de la pratique éthique, du leadership et du perfectionnement professionnel continu.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît que les pédagogues qui œuvrent au sein des systèmes scolaires financés par la province ainsi que des écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations doivent explorer des idées et des questions qui s'appliquent à leur propre contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

Contexte provincial

Les communautés francophones et anglophones doivent également mettre en œuvre les lignes directrices en tenant compte de leur contexte et besoins particuliers. Chaque communauté linguistique doit explorer le contenu de la présente ligne directrice selon ses propres perspectives et les domaines sur lesquels elle veut mettre l'accent. Cette souplesse permettra aux deux communautés linguistiques de mettre en œuvre le cours en fonction d'une variété de contextes.

Dans le présent document, le terme « participants » fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme « élèves » fait référence aux jeunes qui fréquentent les écoles.

2. Identité professionnelle et image de l'apprenant

L'identité professionnelle de l'instructeur du cours et des participants qui est véhiculée dans la présente ligne directrice reflète l'image du pédagogue présentée dans les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Cette image (schéma n° 2) place le pédagogue professionnel dans un rôle de spécialiste et adepte novateur, soit un enseignant critique qui fait la promotion de la justice sociale et écologique et s'efforce d'être :

ébauche

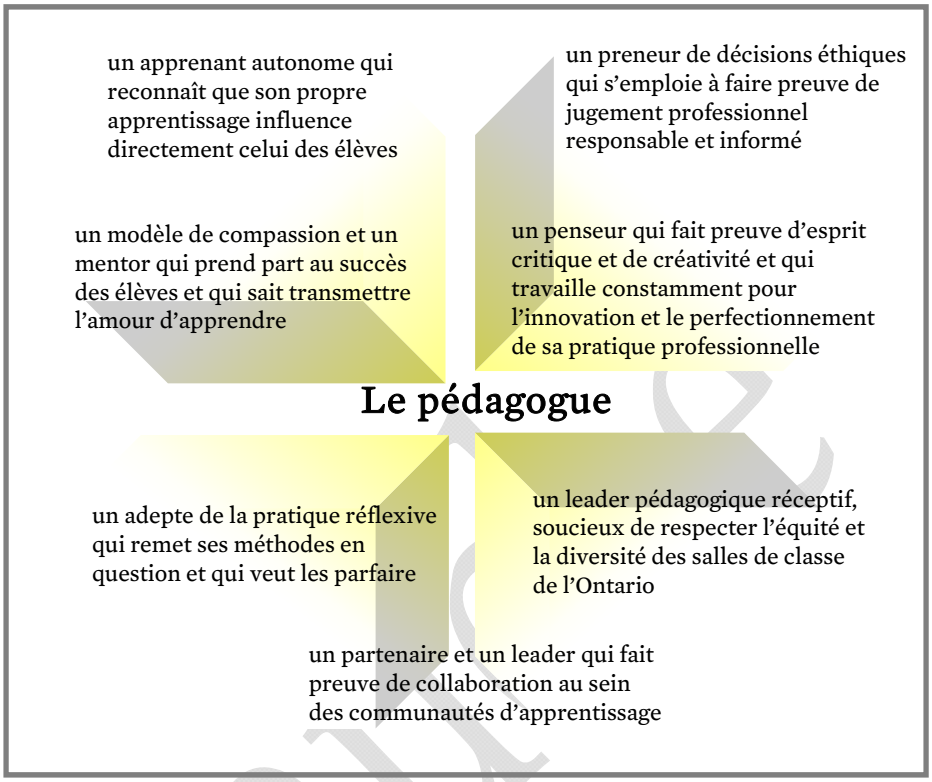

Schéma nº 2 : Image du pédagogue[1]

L'image de l'élève dans la présente qualification additionnelle (schéma nº 3) est celle d'un apprenant indépendant, autonome, démocratique, averti, créatif, collaborateur, éthique, réfléchi, conciliant, inclusif, courageux et assuré ; un penseur critique qui sait résoudre les problèmes et dont la voix et le sens de l'efficacité sont essentiels à la mise au point des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

[1] Note : Extrait de *Fondements de l'exercice professionnel*, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Toronto, 2012 ; p. 16. Droit d'auteur 2012. Texte publié avec la permission de l'auteur.

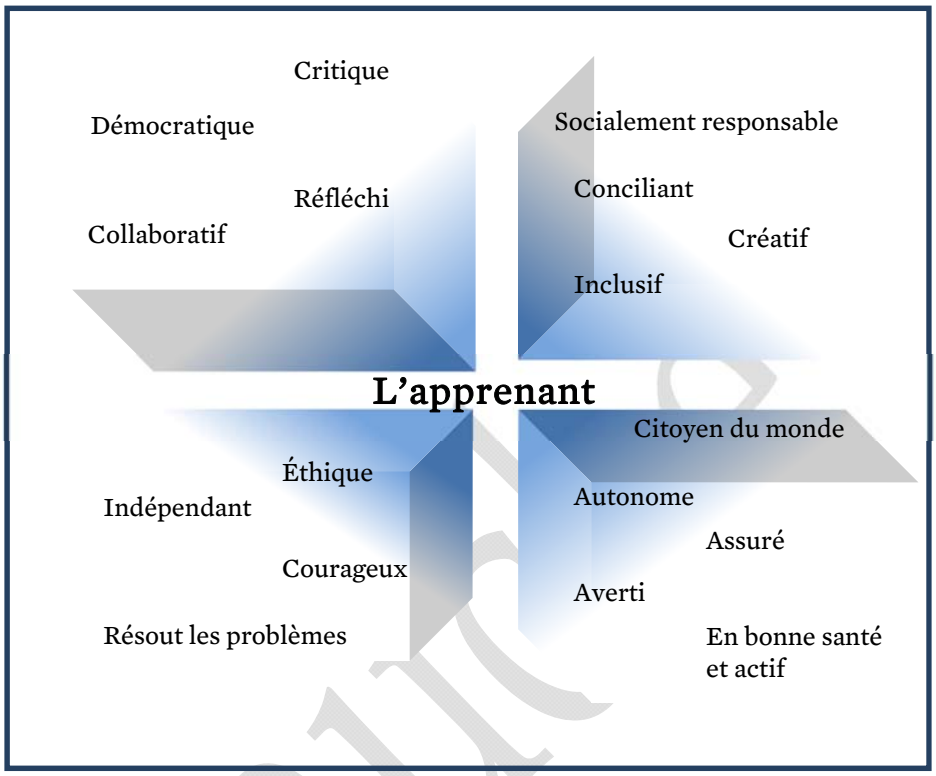

Schéma nº 3 : Image de l'apprenant

3. Contexte législatif

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle comprend les éléments suivants :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession
- prévoir la formation continue des membres
- agréer les cours menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

  Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.

Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes
de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24

Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner énonce les qualifications additionnelles que les enseignantes et enseignants peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire et moyen et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours agréés menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle : *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie* telle qu'énoncée dans l'annexe D du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant réussi le cours.

4. Fondements de l'exercice professionnel

Les *Fondements de l'exercice professionnel* communiquent une vision provinciale de ce que signifie être enseignante ou enseignant en Ontario, laquelle constitue l'essence même du professionnalisme en enseignement. Les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante (annexe 1) sont les assises de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent cours. Comme principes de pratique professionnelle, les neuf normes mettent l'accent sur un perfectionnement professionnel continu. De plus, elles appuient le *Cadre de formation de la profession enseignante*, qui exprime clairement les principes de l'apprentissage et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel.

L'amélioration continue du jugement professionnel acquis par des expériences, du questionnement et une réflexion critique est essentielle pour incarner les normes ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* dans le présent cours et la pratique de l'enseignement.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante servent de cadres de travail directeurs qui sous-tendent les connaissances, les compétences et les expériences professionnelles dont les pédagogues ont besoin pour enseigner de façon efficace dans un milieu qui favorise le *respect*, l'*empathie*, la *confiance* et l'*intégrité*, et pour contribuer à son épanouissement.

Ressources pour la formation des enseignants

L'Ordre a développé des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur le questionnement et la recherche, qui visent l'intégration des normes à la pratique professionnelle. Vous pouvez consulter ces ressources à http://www.oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation.

Ces ressources appuient le développement des connaissances professionnelles, du jugement et de l'efficacité par la praxie réflexive critique. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario, qui ont pour but d'appuyer la formation des enseignants dans les cours menant à une qualification additionnelle.

5. Cadre de questionnement pédagogique

Le cadre de questionnement pédagogique (schéma nº 4) de la présente ligne directrice étaye l'élaboration d'un cours holistique, intégré et expérientiel qui a pour assises le questionnement professionnel. Il appuie les connaissances et le jugement professionnels ainsi que les pédagogies et pratiques critiques des participantes et participants.

ébauche

Schéma nº 4 : Cadre de questionnement pédagogique pour le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie*

A. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante représentent une vision collective de l'exercice professionnel. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi à cœur leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

L'intégration holistique des normes dans toutes les composantes du cours permet d'incarner la vision collective de la profession enseignante afin d'orienter la connaissance professionnelle, l'apprentissage et la pratique de l'enseignement. Les principes et concepts suivants appuient cette intégration holistique dans le présent cours :

- comprendre et incarner les concepts d'empathie, de confiance, de respect et d'intégrité
- faire preuve d'engagement envers les élèves et leur apprentissage
- intégrer la connaissance professionnelle à sa pratique
- enrichir et perfectionner sa pratique professionnelle
- appuyer le leadership dans les communautés d'apprentissage
- participer au perfectionnement professionnel continu.

Les participants continueront à examiner de façon critique leur pratique professionnelle, leur pédagogie et leur culture d'éthique sous l'angle des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante par le dialogue professionnel et la réflexion collaborative.

B. Concepts directeurs pour le questionnement pédagogique

Les concepts théoriques suivants sont fournis dans le but de faciliter la conception et la mise en œuvre holistique du cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie* par le questionnement pédagogique et professionnel.

Le présent cours favorise la réflexion critique et le dialogue inspirés des concepts suivants qui seront explorés de façon critique au moyen de processus holistiques et interreliés :

- faciliter la réflexion et le dialogue critiques portant sur les suppositions, les convictions et la compréhension liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le cadre du présent cours
- faciliter les processus qui renforcent l'identité et les pratiques professionnelles des enseignants en tant que co-interrogateurs, pédagogues-spécialistes et enseignants-chercheurs travaillant aux côtés d'élèves-chercheurs dans la co-création de milieux d'apprentissage démocratiques et axés sur le savoir
- faciliter le dialogue et la réflexion critiques liés au curriculum de l'Ontario ainsi qu'aux politiques, cadres de travail, stratégies et lignes directrices

- favoriser un dialogue et un questionnement critiques faisant la promotion de l'inclusion pertinente et respectueuse des cultures, de l'histoire, des perspectives et des façons d'acquérir le savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les processus d'enseignement et d'apprentissage en tant que moyens valables de comprendre le monde
- faire avancer la pratique professionnelle par le dialogue et le questionnement collégiaux liés à l'inclusion de différents systèmes de connaissance et moyens de faire partie de la collectivité
- faciliter la réflexion et le dialogue collaboratifs liés à la pédagogie critique en tant que fondement théorique pour la conception, l'évaluation et la mise en œuvre de pratiques ou de programmes
- promouvoir un dialogue et une réflexion critiques se rapportant aux processus pédagogiques ainsi qu'aux pratiques de mesure et d'évaluation qui lient le curriculum aux intérêts, aux forces, au questionnement, aux besoins, à la résilience, au bien-être et à la santé mentale des élèves
- appuyer le dialogue collaboratif et la réflexion critique qui font la promotion du questionnement dans des milieux d'apprentissage holistiques qui façonnent l'identité des élèves et favorisent leur développement intellectuel, social, affectif, physique, linguistique, culturel, spirituel et moral
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus et pratiques qui ont pour objectif de favoriser l'engagement et la collaboration des élèves, du personnel de l'école, des parents/tuteurs et de la collectivité afin d'appuyer l'apprentissage, l'identité, la résilience et le bien-être de la communauté scolaire
- concevoir de façon collaborative diverses ressources, y compris des ressources technologiques et de communication, afin d'améliorer les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage, de l'indépendance, du bien-être et de la responsabilisation des élèves
- raffiner sa pratique professionnelle par un questionnement, un dialogue, une réflexion, l'innovation et une pédagogie critique continus axés sur la collaboration
- entreprendre une réflexion et un dialogue critiques qui font la promotion de pratiques, de connaissances et d'efficacité éthiques et collectives
- concevoir de façon collaborative et évaluer de façon critique l'intégration des pratiques, politiques et pédagogies respectueuses de l'environnement

ébauche

- faciliter la conception collaborative et l'évaluation critique de pratiques qui favorisent une gestion de l'environnement responsable et active et une citoyenneté démocratique
- faciliter un dialogue critique et des gestes liés au questionnement de la conception, de la création et de la mise en œuvre de communautés de questionnement qui font la promotion du perfectionnement professionnel transformationnel et de l'efficacité professionnelle collective
- concevoir de façon collaborative, intégrer et évaluer de façon critique les pratiques novatrices liées aux technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- encourager la réflexion et le dialogue critiques qui font la promotion d'une exploration conjointe des processus, politiques et pratiques pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables, holistiques et inclusifs qui respectent la diversité, favorisent l'apprentissage de l'élève et encouragent l'expression, la pensée critique et la justice sociale
- faciliter la réflexion et le dialogue critiques liés à la conception et à l'intégration des recherches qualitatives et quantitatives qui ont des répercussions sur les pratiques professionnelles, les politiques et la pédagogie à l'appui de l'apprentissage, de l'autonomisation et de la responsabilisation des élèves
- concevoir de façon collaborative des pédagogies et pratiques critiques qui appuient le bien-être, la résilience, l'efficacité et la santé mentale des élèves
- favoriser une réflexion et un dialogue critiques liés aux pratiques inclusives et interprofessionnelles afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre collaborative des plans d'enseignement individualisé (PEI) et des plans de transition pour les élèves qui incluent le point de vue de toutes les parties concernées
- faciliter la réflexion et le dialogue critiques liés aux cultures de questionnement afin de promouvoir l'ouverture à l'innovation, au changement, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

C. Contexte ontarien : Curriculum, politiques, lois, cadres de travail, stratégies et ressources

Le présent cours est conforme au curriculum actuel de l'Ontario, à la législation pertinente, aux politiques gouvernementales, aux cadres de travail, aux stratégies et aux ressources. Ces documents sont les assises de la conception, de

l'élaboration et de la mise en œuvre du cours. Pour les consulter, il suffit de visiter le site **www.edu.gov.on.ca**.

Les participants sont également encouragés à explorer de façon critique les politiques, pratiques et ressources disponibles dans les écoles et les conseils scolaires afin de se renseigner sur l'enseignement et l'apprentissage dans le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie*.

D. Fondements théoriques

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

- faciliter le dialogue et le questionnement critiques associés aux divers cadres de travail théoriques liés au présent cours, les principes fondamentaux de ces cadres et leurs applications pratiques à l'appui de l'apprentissage des élèves
- participer de façon collaborative à un dialogue critique sur la mise en pratique des théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'améliorer sa pratique et d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation des élèves
- faciliter de façon collaborative le dialogue et le questionnement qui examinent la pédagogie critique et la théorie constructiviste en tant que fondements théoriques de la présente qualification additionnelle
- faciliter de façon collaborative le dialogue et le questionnement critiques qui examinent les dernières recherches théoriques, les ouvrages et l'avancement des connaissances liées à la présente qualification additionnelle
- favoriser le dialogue critique au sujet de la signification des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante comme fondement théorique au professionnalisme dans le présent cours
- favoriser le leadership, la réflexion critique et le dialogue professionnel sur la relation entre la théorie et la pratique, et vice-versa
- faciliter le dialogue et le questionnement concernant la pédagogie critique liée à la conception du curriculum en s'appuyant sur les questions, les passions et les intérêts des élèves
- faciliter un dialogue critique sur le curriculum de l'Ontario, les ressources et politiques gouvernementales, les cadres de travail et les stratégies se rapportant au présent cours

- faciliter le dialogue et le questionnement critiques concernant les théories d'apprentissage ainsi que les forces, les styles et les besoins d'apprentissage particuliers des élèves
- concevoir et maintenir de façon collaborative des milieux d'apprentissage sécuritaires, inclusifs, conciliants et engageants
- faciliter le dialogue sur l'élaboration des programmes d'enseignement holistiques et inclusifs qui permettent aux apprenants de perfectionner leurs habiletés et d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage
- explorer de façon collective et développer une compréhension commune de l'importance de la législation pertinente, y compris le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Charte canadienne des droits et libertés, la *Loi sur la sécurité dans les écoles*, la *Loi pour des écoles tolérantes*, la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, ainsi que les responsabilités associées à la pratique professionnelle
- faciliter un dialogue critique et collaboratif sur les obligations légales et responsabilités éthiques des enseignants conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- élaborer de façon collaborative des pratiques novatrices pour intégrer l'expression artistique afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

E. Conception, planification et mise en œuvre du programme

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

- concevoir et intégrer un cadre de travail pour la planification du programme qui reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante
- concevoir et intégrer de façon collaborative des programmes sensibles à la nature diversifiée et changeante de la société et à l'influence de ce phénomène sur l'apprentissage, la résilience et le bien-être des élèves
- faciliter le dialogue et le questionnement critiques liés aux stratégies et aux cadres de travail dans la conception, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme lié au cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie*

- explorer de façon critique et collaborative les fondements philosophiques qui renforcent l'efficacité professionnelle des enseignants dans leur soutien à l'intégration dans le curriculum, à travers les disciplines et en approfondir la compréhension
- concevoir et intégrer de façon collaborative diverses approches de l'intégration du curriculum à l'aide de différents modèles de planification, du développement du contenu et des ressources, des pratiques pédagogiques et de la mise en œuvre de mesures et de pratiques d'évaluation équitables
- faciliter le dialogue sur l'intégration des concepts liés à la différenciation pédagogique, de la conception universelle et de la démarche par étapes dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme
- concevoir et intégrer de façon collaborative des ressources pédagogiques (par exemple, imprimées, visuelles et numériques) qui appuient l'apprentissage et la participation des élèves
- concevoir et intégrer de façon collaborative des programmes ainsi que des occasions d'apprentissage qui appuient différents objectifs et types de cheminement scolaire
- concevoir et intégrer de façon critique des programmes novateurs qui tiennent compte des expériences, de l'identité, des récits, du développement, des forces, des questions, des intérêts et des besoins des élèves
- concevoir et intégrer de façon critique des pédagogiques culturellement inclusives à la conception, à la planification et à l'élaboration du programme
- concevoir et intégrer de façon collaborative des stratégies qui appuient la résilience, le bien-être et la santé mentale des apprenants
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus de planification et d'enseignement qui respectent les styles d'apprentissage, les forces et les expériences des élèves
- concevoir et intégrer de façon collaborative des méthodes de documentation pédagogique et d'évaluation novatrices afin de guider la planification du programme, d'appuyer l'apprentissage des élèves et de favoriser leur participation
- élaborer de façon collaborative des programmes qui aident les élèves à explorer le rôle et l'objectif de la comptabilité

Ébauche

- faciliter de façon collaborative les dialogues qui appuient l'exploration, par les élèves, de la relation entre la comptabilité et la tenue de livres
- créer de façon collaborative des occasions pédagogiques pour les élèves afin qu'ils explorent les concepts de la consignation et du signalement des transactions commerciales (par exemple, équation comptable fondamentale, débit et crédit, relevés financiers, documents originaux, cycle comptable, Principes comptables généralement reconnus [PCGR] et Normes internationales d'information financière [NIIF])
- concevoir et intégrer de façon collaborative des programmes innovateurs pour explorer l'utilisation de la comptabilité et des logiciels tableurs
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus de planification ainsi que des processus pédagogiques qui permettent aux élèves d'explorer de façon critique des types d'entreprises selon leur fonction (par exemple, une entreprise de service comparativement à une entreprise de marchandisage) et leur forme juridique (c'est-à-dire, propriétaire unique, partenariat et société)
- élaborer de façon collaborative des stratégies pédagogiques et des stratégies d'évaluation qui permettent aux élèves d'explorer de façon critique des habiletés supérieures de pensée par l'analyse financière (par exemple, études de cas, simulations, jeux et réunion avec le personnel des finances qualifié)
- élaborer de façon collaborative des stratégies pédagogiques et des stratégies d'évaluation qui permettent aux élèves d'explorer de façon critique les pratiques comptables fondamentales et avancées, les contrôles internes, l'analyse financière et la prise de décisions
- élaborer de façon collaborative des stratégies pédagogiques et des stratégies d'évaluation qui permettent aux élèves d'explorer de façon critique la relation entre la technologie et le domaine de la comptabilité
- élaborer de façon collaborative des stratégies pédagogiques et des stratégies d'évaluation qui permettent aux élèves d'explorer de façon critique l'établissement d'un budget, la paie et les impôts.

F. Milieux d'apprentissage et stratégies pédagogiques

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

ébauche

- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus pour créer des milieux d'apprentissage inclusifs et dynamiques qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs qui appuient des milieux d'apprentissage positifs, éthiques, équitables, conciliants, inclusifs, engageants et sécuritaires
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus pour faire participer tous les membres de la collectivité, favoriser le dialogue et la collégialité et développer un sentiment d'appartenance
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs et diversifiés qui favorisent une communauté d'apprenants indépendants et engagés, fondée sur la collaboration
- concevoir de façon collaborative des milieux d'apprentissage engageants et invitants, basés sur la confiance, qui encouragent l'expression, le leadership, le questionnement critique et l'autorégulation de l'élève
- concevoir et intégrer de façon critique une variété de stratégies pédagogiques à l'appui de l'apprentissage, de la résilience et du bien-être des élèves
- intégrer de façon collaborative des pratiques sécuritaires, éthiques, légales et respectueuses de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'appui des pratiques pédagogiques
- concevoir des milieux d'apprentissage inclusifs et novateurs qui incorporent diverses stratégies pédagogiques (par exemple, conception universelle, apprentissage expérientiel, enseignement différencié, questionnement et démarche par étapes) dans le but de satisfaire les intérêts et besoins de tous les apprenants, et y réfléchir de façon critique
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs qui encouragent les élèves à devenir des citoyens actifs, démocrates et tournés vers le monde face aux enjeux de durabilité économique, sociale et environnementale
- concevoir et intégrer de façon critique des pratiques novatrices qui reflètent l'identité professionnelle et le leadership des pédagogues, comme l'énoncent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* et les *Fondements de l'exercice professionnel*
- intégrer de façon collaborative des méthodes pour favoriser le consensus, la démocratie participative et l'autonomisation des élèves dans les écoles et la communauté

ébauche

- intégrer de façon collaborative des technologies et des méthodologies actuelles et innovatrices dans les cours d'affaires et commerce (par exemple, logiciel, applications web et études de cas).

G. Réflexion, documentation et interprétation de l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

- intégrer de façon collaborative des méthodes de mesure et d'évaluation justes, équitables, transparentes, valables et fiables qui respectent la dignité, le bien-être émotif, l'identité et le développement de tous les élèves
- examiner et concevoir de façon collaborative les processus de rétroaction qui autonomisent les élèves et les encouragent à réfléchir à leur apprentissage de façon favorable et à se fixer des objectifs
- favoriser de façon collaborative l'examen critique de la rétroaction afin de faire participer les élèves à l'analyse et à l'interprétation critiques du processus d'apprentissage
- examiner et concevoir de façon collaborative des processus équitables et inclusifs pour réfléchir à l'apprentissage, le documenter et l'interpréter
- explorer de façon critique et intégrer de façon collaborative des pratiques de mesure, d'évaluation et de rapport conformes aux processus et principes énoncés dans les politiques, les cadres de travail et le curriculum de l'Ontario
- intégrer de façon critique des pratiques d'évaluation aux trois fins suivantes : fournir de la rétroaction aux élèves et adapter son enseignement (évaluation au service de l'apprentissage) ; renforcer la capacité des élèves à devenir des apprenants autonomes (évaluation en tant qu'apprentissage) ; et porter un jugement éclairé sur la qualité de l'apprentissage des élèves (évaluation de l'apprentissage).

H. Responsabilité partagée pour favoriser l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

- intégrer de façon critique et collaborative une variété de stratégies de participation et de communication efficaces afin de collaborer pleinement avec les parents et tuteurs, le personnel de l'école et du conseil scolaire, ainsi que les organismes communautaires

ébauche

- favoriser et établir des partenariats novateurs avec les parents et tuteurs qui respectent et valorisent la prise de décision partagée, la défense des droits et le leadership
- intégrer de façon critique et collaborative les méthodes qui font la promotion du point de vue des élèves et de l'efficacité dans le processus d'apprentissage par la prise de décision partagée et le leadership
- intégrer de façon critique et collaborative des stratégies et les occasions de collaboration professionnelle à l'appui de l'apprentissage, de la résilience, du bien-être et du leadership des élèves
- concevoir de façon collaborative des programmes qui abordent ouvertement les préjugés, la discrimination et les obstacles systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, la résilience, le bien-être et l'inclusion des élèves
- mettre en œuvre de façon collaborative des stratégies qui encouragent et appuient les cultures pédagogiques et professionnelles positives et inclusives qui favorisent l'expression libre et l'analyse critique de perspectives
- créer et promouvoir des occasions de responsabilités partagées et des partenariats qui font la promotion de la justice sociale et écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel* et en explorer de façon critique le potentiel
- participer de façon collaborative au sein d'équipes interdisciplinaires afin d'appuyer l'élève dans son apprentissage, sa résilience, la défense de ses droits et son adaptation aux transitions.

I. Recherche, apprentissage professionnel et avancement de la pédagogie

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement holistiques et interreliés :

- faciliter l'examen critique et collaboratif des pratiques passées, actuelles et en évolution dans le cours *Affaires et commerce – Comptabilité, 2e partie*
- examiner de façon critique et collaborative sa pratique professionnelle par le questionnement continu de la théorie, de la pédagogie et de l'andragogie
- explorer de façon critique le perfectionnement professionnel transformationnel par la recherche, l'avancement des connaissances et le leadership

- favoriser la capacité collective d'incorporer la recherche et l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie à la pratique de l'enseignement
- collaborer et participer à la recherche ainsi qu'à l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie critiques pour faire progresser les communautés de pratique
- explorer de façon critique des moyens novateurs de mettre en œuvre la création et la mobilisation du savoir afin d'améliorer la pratique professionnelle et le leadership.

6. Conception et pratiques pédagogiques

La conception et les pratiques pédagogiques (schéma nº 5) du présent cours tiennent compte des théories d'apprentissage des adultes, des processus andragogiques efficaces et des méthodes d'apprentissage expérientielles qui favorisent la réflexion, le dialogue et le questionnement critiques.

Les participantes et participants collaborent avec les instructrices et instructeurs du cours à l'élaboration des recherches et des expériences d'apprentissage, des processus d'intégration holistique, ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours.

Pour la mise en œuvre de ce cours, les instructeurs **facilitent** les processus andragogiques pertinents et pratiques qui permettent aux participants de vivre des expériences d'apprentissage, basées sur le questionnement, ayant rapport à la conception, la planification, l'enseignement, la pédagogie, la mise en œuvre, ainsi qu'à la mesure et l'évaluation du programme. Parmi les processus andragogiques, notons : l'apprentissage expérientiel, les jeux de rôle, les simulations, la rédaction d'un journal de bord, l'autogestion de projets, l'enseignement individualisé, l'interaction en petits groupes, le dialogue, la recherche-action, le questionnement, la documentation pédagogique, l'apprentissage collaboratif, la narration, les méthodes de cas et la praxie réflexive critique.

ébauche

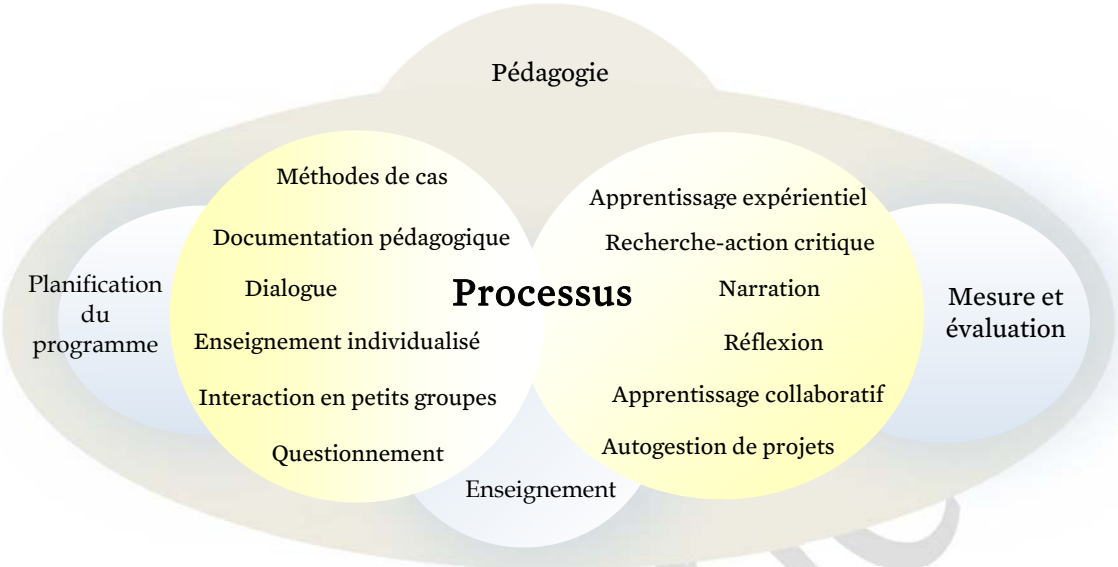

Schéma nº 5 : Processus pédagogiques

Les instructeurs du cours **incarnent** les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, respectent les principes de l'éducation des adultes et l'expérience des participants, reconnaissent leurs acquis, adoptent des pratiques culturellement inclusives et répondent à leurs questions, intérêts et besoins particuliers. Il importe également que les participants créent des réseaux de soutien, reçoivent les commentaires de leurs pairs et de l'instructeur et communiquent à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Ils doivent aussi avoir l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

Les instructeurs **reflètent** le questionnement critique, la conception universelle, la différenciation pédagogique et les pratiques d'évaluation qui peuvent être reproduits ou adaptés dans diverses situations en classe.

Apprentissage expérientiel

Les participants auront l'occasion de prendre part à des activités d'apprentissage expérientiel se rapportant aux principaux concepts et aspects du cours *Affaires et commerce – Comptabilité*, 2e partie déterminés en collaboration avec l'instructeur. L'objectif de ces activités est d'appuyer la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation durant des occasions d'apprentissage et de questionnement expérientiel dans le présent cours. L'apprentissage expérientiel et le questionnement critique permettront de

perfectionner le jugement professionnel, les connaissances, les compétences, l'efficacité et les pratiques pédagogiques des participants.

Les ressources de l'Ordre sur les normes de la profession contribuent à appuyer l'apprentissage expérientiel au moyen de divers processus de questionnement professionnel. Vous pouvez consulter ces ressources à http://www.oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation.

7. Mesure et évaluation des participants.

Au début du cours, les participantes et participants collaborent, avec les instructeurs du cours, à l'élaboration des questions et des expériences d'apprentissage ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours. Les instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations significatives sur leur rendement.

L'évaluation des participants suit une approche équilibrée comprenant la combinaison d'une évaluation personnelle, par les pairs et mutuelle (instructeur et participant), ainsi qu'une évaluation de l'instructeur. Les stratégies de mesure et d'évaluation reflètent des pratiques efficaces et collaboratives basées sur le questionnement. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de démontrer leur apprentissage lié aux questionnements dans le cours. Des possibilités de mesures et d'évaluations formatives et sommatives font également partie du cours.

Il importe pour le participant inscrit à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des recherches pertinentes et utiles. Les travaux, les artéfacts et les projets permettent aux participants de faire des liens entre la théorie et la pratique. Les travaux doivent également permettre aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

Les processus d'apprentissage appuient une exploration approfondie des concepts et questionnements. Ces processus se déroulent tout au long du cours et reflètent la pensée critique et la réflexion des participants à mesure qu'ils développent connaissances et compétences.

Les pratiques d'évaluation favoriseront également un questionnement critique plus approfondie grâce aux divers processus employés durant le cours. Ces processus d'évaluation basés sur le questionnement donnent l'occasion aux participants d'illustrer leur niveau de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement.

On recommande aussi d'inclure une expérience culminante. Cette synthèse de l'expérience reflétera les connaissances approfondies et la compréhension issue de la participation au présent cours. Elle comprendra également les réflexions critiques d'un participant et une analyse de son apprentissage sur une certaine période.

Les processus suivants sont fournis afin de guider les pratiques d'évaluation dans le cadre du présent cours ; en outre, ils reflètent l'apprentissage expérientiel et les pédagogies critiques. Cette liste n'est pas exhaustive.

a) **Leadership pédagogique** : Co-créer et évaluer de façon critique des occasions d'apprentissage culturellement inclusives qui incorporent le point de vue, les forces, les intérêts et les besoins des élèves. Les occasions d'apprentissage tiendront compte de diverses technologies et ressources et refléteront le curriculum du ministère de l'Éducation.

b) **Portfolio pédagogique** : Monter un portfolio professionnel qui analyse de façon critique les philosophies de l'enseignement et de l'apprentissage, les suppositions, les pratiques et la pédagogie conçues pour créer des milieux d'apprentissage éthiques et démocratiques.

c) **Documentation pédagogique** : Rassembler des notes concrètes (par exemple, notes manuscrites, photos, vidéos, enregistrements audio, artéfacts, des dossiers sur l'apprentissage des élèves) afin de permettre aux pédagogues, aux parents et aux élèves de réfléchir au processus d'apprentissage, d'en discuter et de l'interpréter.

d) **Recherche-action critique** : Participer à de

g) **Analyse narrative** : Analyser de façon collaborative et critique des narrations sur l'enseignement et l'apprentissage sous divers angles (par exemple, identité professionnelle, efficacité professionnelle, leadership éthique, pédagogies critiques) au moyen de procédés narratifs comme la rédaction ou discussion de récits.

h) **Expérience d'apprentissage novatrice** : Concevoir et faciliter une expérience d'apprentissage engageante et novatrice qui reflète la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes.

i) **Élaboration de PEI** : Élaborer un PEI en collaboration avec la famille, l'élève et l'équipe-école.

j) **Plan de partenariat** : Concevoir un plan exhaustif visant à établir des partenariats entre les élèves, leur famille, l'école et les collectivités environnantes dans le but d'appuyer l'apprentissage, l'épanouissement, la résilience et le bien-être des élèves.

k) **Réflexion critique** : Analyser de façon critique les enjeux en éducation se rapportant au présent

la recherche-action individuelle ou collaborative fondée sur l'exploration critique de diverses approches de la recherche-action. e) **Étude de cas** : Réfléchir de façon critique et se renseigner sur la pratique professionnelle par la rédaction ou la discussion de cas. f) **Plan de transition** : Réfléchir de façon critique au plan de transition d'un élève, l'analyser et formuler des recommandations pour l'améliorer.	cours au moyen de recherches spécialisées sur divers supports (par exemple, narrations, documentation manuscrite, images ou graphiques). l) **Narration visuelle** : Créer une narration visuelle (par exemple, récit numérique) à l'appui de l'identité professionnelle collective de la profession enseignante qui fait progresser les connaissances professionnelles et la pédagogie.

ébauche

Annexe 1

Normes de déontologie de la profession enseignante

Les normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

Raisons d'être des normes de déontologie de la profession :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

Normes de déontologie de la profession enseignante :

Empathie
Le concept d'*empathie* comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

Respect
La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

Confiance
Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

Intégrité
Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.

ébauche

Normes d'exercice de la profession enseignante

Les normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

Raisons d'être des normes d'exercice de la profession :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

Normes d'exercice de la profession enseignante :

Engagement envers les élèves et leur apprentissage

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

Connaissances professionnelles

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

Pratique professionnelle

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

Leadership dans les communautés d'apprentissage

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

Perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.

ébauche